

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et **reconnue d'utilité publique** par un décret du 18 avril 1997, la Fondation du patrimoine est un **organisme national privé indépendant**. Elle a pour mission de **sauvegarder et de mettre en valeur le patrimoine local**.

Aux côtés de l'Etat et des principaux acteurs du secteur, elle aide les **propriétaires publics et associatifs à financer leurs projets**. Elle permet aux **propriétaires privés de défiscaliser tout ou partie de leurs travaux**, grâce à son label, et mobilise le **mécénat d'entreprise**.

Sur le terrain, dans toutes les régions et tous les départements, un **réseau de délégués bénévoles** agit au quotidien, avec l'aide de chargés de mission, afin de mettre en valeur la richesse et la diversité de notre patrimoine.

[www.aquitaine.fondation-patrimoine.org](http://www.aquitaine.fondation-patrimoine.org)

## Comment faire un don ?

### PAR INTERNET

► Faites votre don en ligne sur notre site internet sécurisé : [www.fondation-patrimoine.org/53145](http://www.fondation-patrimoine.org/53145)

► Flashez ce QR code à l'aide de votre Smartphone et faites immédiatement un don pour ce projet !



*L'installation d'une application QR code est requise.*

### PAR COURRIER

► Envoyez le bon de souscription complété et accompagné de votre règlement par chèque libellé à l'ordre de « **Fondation du patrimoine - église de Moustey** » à l'adresse suivante: **Fondation du patrimoine Aquitaine - 7 rue Fénelon 33000 Bordeaux**. *Le reçu fiscal sera établi à l'attention de l'émetteur et envoyé à l'adresse figurant sur le chèque.*

Ce bon de souscription est un contrat d'adhésion dont les mentions doivent être acceptées dans leur globalité, sans négociation possible. Le fait de rayer l'une des mentions n'a aucune valeur juridique. Si l'une des mentions du bon ne convient pas, vous devez renoncer à l'opération de souscription.

CONTACT

**FONDATION DU PATRIMOINE AQUITAINE**  
7 rue Fénelon - 33000 Bordeaux

Tél. : 05 57 300 800 - Fax : 05 56 81 14 10  
Courriel : [aquitaine@fondation-patrimoine.org](mailto:aquitaine@fondation-patrimoine.org)

## SOUSCRIPTION FAITES UN DON

*La commune de Moustey, en partenariat avec la Fondation du patrimoine, et avec le soutien de l'association « Les Amis de Biganon », lance un appel aux dons pour la restauration de l'église Saint-Pierre-Es-Liens de Biganon.*



LANDES

**Restauration de  
l'église de Biganon,  
à Moustey**

**Soutenez ce projet:**

[www.fondation-patrimoine.org/53145](http://www.fondation-patrimoine.org/53145)

1 don = 1 reçu fiscal

## PROJET

### EGLISE SAINT-PIERRE-ES-LIENS, BIGANON

#### MOUSTEY

Biganon, avant de devenir un quartier de la commune de Moustey, était un village connu depuis le XIII<sup>ème</sup> siècle, lorsque que le seigneur de Bezaudun vendit à Edouard, roi d'Angleterre et Duc d'Aquitaine, de vastes domaines qui comprenait cette paroisse. Cependant, son toponyme et les vestiges de son sanctuaire font remonter l'existence de Biganon à une époque plus reculée. L'église de Saint-Pierre-Es-Liens, d'ailleurs, remonte probablement au XI<sup>ème</sup> siècle, ce qui en ferait l'une des plus anciennes église des Landes de Gascogne.

Cette église au plan général en forme de croix, orientée vers l'Est, est bâtie en « garluche », un minerai de fer d'assez médiocre qualité, de couleur brunâtre ou rouille, et propre à la région. Seuls les angles et les ouvertures sont en blocs de calcaire.

Le chevet est tripartite: des absidioles semi-circulaires viennent flanquer une abside centrale qui est polygonale sur sa partie extérieure, ce qui suggère une survivance des techniques de construction paléochrétiennes.

De plus aucun contrefort ne soutient les murs du chevet, qui sont pourtant de faible épaisseur : l'église était sans doute primitivement charpentée dans son ensemble. D'ailleurs des traces de reprise, visibles dans l'absidiole Sud, montrent les transformations au moment du

voûtement des absides, sans doute au XII<sup>ème</sup> siècle.

Un clocher-mur et une tourelle ont été ajoutés au XIV<sup>ème</sup> et XV<sup>ème</sup> siècles, pour fortifier l'église; il faut se rappeler que cette époque fut troublée par la guerre de cent ans, et qu'avant la plantation de la forêt de pins, on pouvait voir, de ce poste de guet, à des kilomètres à la ronde.

Il n'y a aucun décor sculpté dans cette église, et son portail roman, en simple arc plein cintre, un peu maladroit, rappelle l'art primitif des plus anciens édifices religieux.

Le porche n'a pourtant pas la prétention de cette ancienneté, puisqu'il date du XIX<sup>ème</sup> siècle, et qu'il aurait été créé suite aux récriminations d'un sonneur de cloches, qui s'était plaint au conseil municipal, durant des années, d'être exposé aux intempéries !

Aujourd'hui, la commune souhaite restaurer dans les règles de l'art la charpente de cet édifice, et voudrait le mettre en valeur par une mise en lumière.



#### ► Comment faire un don ?

Par internet ou par courrier,  
suivez les instructions au dos du document.

## BON DE SOUSCRIPTION

Oui, je fais un don pour aider à la restauration intérieure de l'église de Biganon à Moustey et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine, dans le cas de fonds subsistants à l'issue de la présente opération ou si celle-ci n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou si cette dernière était inactive pendant un délai de deux ans.

Le montant de mon don est de \_\_\_\_\_ euros et je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt pour l'année en cours au titre :

De l'impôt sur le revenu       De l'impôt de Solidarité sur la Fortune       De l'impôt sur les sociétés

► Pour les particuliers, votre don ouvre droit à une réduction de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable. Un don de 100€ = 66 € d'économie d'impôt.

ou de l'ISF à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 €, limite atteinte lors d'un don de 66 666 €. Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt. Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label.

► Pour les entreprises, réduction d'impôt sur les sociétés à hauteur de 60% du don et dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires HT. Un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

Nom ou société:

Adresse:

Téléphone/Courriel:

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre  En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à affecter tout ou partie des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine dans les cas où le projet n'aboutirait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription, ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine, ou dans le cas où la collecte serait inactive (absence d'entrée ou de sortie de fonds) pendant un délai de deux ans. Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, l'excédent collecté sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine. La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6% du montant des dons.